

CANDIDATURE PARIS 2024 ETUDE D'IMPACT



une étude du Centre de Droit
et d'Economie du Sport



2016

Une étude menée pour

Le Groupement d'Intérêt Public « Paris 2024 » en charge de porter la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Une étude réalisée par

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges sous la direction du **Professeur Jean-Jacques GOUGUET**, Directeur scientifique des études économiques.

Le CDES possède une longue expérience des études d'impact économique des grands événements sportifs. Parmi ses références les plus marquantes figurent notamment les études suivantes :

- **Impact économique et utilité sociale de la Coupe du Monde de Rugby 2007**, étude réalisée pour le Ministère des Sports.
- **Impact économique, social et environnemental des Jeux Equestres Mondiaux X FEI Alltech™ 2014 en Normandie** et du projet territorial associé, étude réalisée pour la Région Basse-Normandie, l'Agglomération Caen-la-Mer, la Ville de Caen et le GIP Normandie 2014.
- **Impact économique et héritage de l'UEFA EURO 2016**, étude réalisée pour l'UEFA.

Le Professeur Jean-Jacques GOUGUET est par ailleurs l'auteur de nombreux ouvrages de référence sur le sujet parmi lesquels : « *Evénements sportifs : impact économique et social* », De Boeck, 2010 ou encore « *The political economy of professional sport* », Edward Elgar, 2010.

Une étude supervisée par

Un **comité scientifique** international, coordonné par Jean-Jacques GOUGUET et composé de 3 experts reconnus des études d'impact économique des méga-événements sportifs :

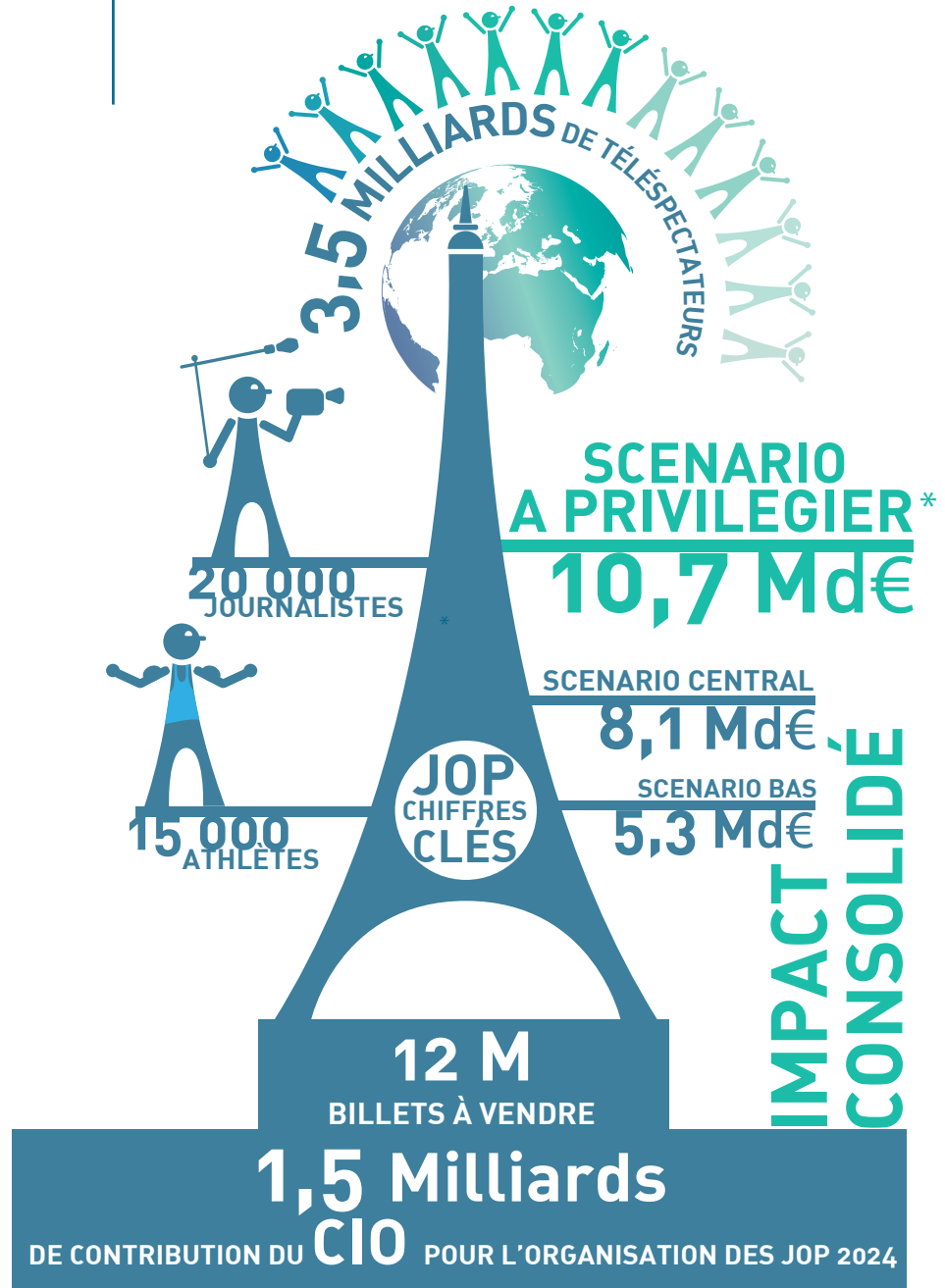
- **Wladimir ANDREFF** (France), Professeur émérite Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) ;
- **Holger PREUSS** (Allemagne), Professeur d'Economie, Université Johannes Gutenberg de Mayence (Allemagne) ;
- **Stefan SZYMANSKI** (Angleterre), Professeur d'Economie, Université de l'Etat du Michigan (Etats-Unis).

JOP

ETUDE D'IMPACT

ECONOMIQUE

Chiffres clés JOP 2024



* Le scénario à privilégier

Il s'agit du scénario qui permet d'optimiser l'impact économique à la condition de se donner les moyens de minimiser les fuites hors circuit (importations, prestations extérieures, ...) et de maximiser à l'inverse le cycle de dépenses / revenus à l'intérieur de la région. C'était déjà le modèle de Barcelone. On connaît sa réussite.

CDES

Centre de Droit
et d'Economie du Sport

Résumé

Ce document constitue une synthèse des principaux résultats de l'étude d'impact économique réalisée par le CDES pour le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Paris 2024 ».

Alors que de nombreux événements sportifs internationaux ont eu lieu au cours d'une période récente sur notre territoire et que d'autres sont encore programmés pour les prochaines années, la France et Paris ont fait le choix de déposer leur candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 auprès du CIO. La présente étude a été réalisée dans le cadre du dossier de candidature de Paris à remettre au CIO pour le 17 février 2016.

Afin de bien prendre en considération la totalité des effets produits par les JOP, qui ne seront pas limités à la seule « quinzaine Olympique », nous avons construit notre analyse autour de la notion fondamentale du cycle de vie de l'événement. Nous avons donc évalué les effets potentiels au cours de trois périodes : avant (2017-2023), pendant (2024) et après (2025-2034) les JOP.

L'étude que nous avons menée s'inscrit dans une démarche de transparence, de rigueur et de prudence et s'articule en trois temps :

- Dans un premier temps, nous présentons **les enjeux fondamentaux des JOP** autour de la question centrale de leur héritage ;
- Puis, nous présentons **les principaux choix méthodologiques** que nous avons retenus et les modalités de calcul de l'impact économique des JOP Paris 2024 ;
- Enfin, nous présentons **l'estimation du surcroît d'activité économique** qui devrait être généré du fait de l'accueil des JOP en France.

1. QUEL HERITAGE POTENTIEL ?

De façon très pragmatique, la problématique de l'héritage des Jeux consiste à répondre à la question suivante : **que va-t-il rester pour le territoire d'accueil, une fois l'événement terminé ?**

La réponse à une telle question a beaucoup évolué par rapport à l'époque où l'on se contentait d'un simple chiffre d'impact économique de court terme. Cela signifie que **l'héritage est devenu un concept multidimensionnel dont les principales composantes relèvent de champs très différents : l'économique, le social, le politique, le culturel, le sportif.**

Nous avons regroupé toutes ces dimensions en deux grandes catégories d'héritage :

- **L'héritage tangible** se rapporte essentiellement à l'impact de long terme des infrastructures mises en place à l'occasion des JOP, que ce soient des infrastructures sportives ou des infrastructures non sportives.
- **L'héritage intangible** se rapporte à des bénéfices sociaux comme les éléments constitutifs de la qualité de vie des habitants, le rattrapage de territoires en retard de développement ou la promotion d'un nouveau projet de société.

1.1. Héritage tangible : des infrastructures développantes

a) Infrastructures sportives : l'absence d'éléphants blancs

Lors d'éditions récentes des JOP, certaines décisions engageant le long terme ont parfois été prises sans avoir été suffisamment intégrées dans une stratégie d'ensemble. C'est le cas en particulier de grandes infrastructures sportives qui ont été construites sans réflexion sur leur utilisation de long terme et sont devenues des éléphants blancs. A l'inverse, si ces infrastructures sont bien pensées, il reste alors des recettes de fonctionnement qui vont se pérenniser à long terme sur la totalité de la durée de vie de l'équipement avec l'accueil de manifestations sportives et non sportives.

Paris nous semble relativement prémunie contre le risque de voir son territoire peuplé de ces fameux éléphants blancs. Le nombre relativement restreint d'infrastructures nouvelles à construire - du fait d'un territoire déjà bien équipé et de l'accueil régulier de grands événements sportifs internationaux - combiné au fait de privilégier, pour tout ou partie de certaines d'entre elles, des aménagements temporaires (à l'instar de ce qui avait été fait sur les JOP Londres 2012) vont en effet en ce sens. L'exploitation des grands équipements sportifs construits ou rénovés dans ce cadre devrait ainsi permettre d'impulser une nouvelle dynamique pour le territoire francilien. Les JOP Paris 2024 pourraient ainsi contribuer à renforcer la position de la France comme une terre d'accueil privilégiée de grandes manifestations sportives continentales et internationales.

D'un point de vue économique, la livraison de telles infrastructures serait également génératrice d'un certain nombre d'effets positifs pour l'ensemble des acteurs de façon directe et indirecte et par la même occasion contribuerait à structurer la filière sportive :

- **Directement** par les marchés potentiels que cela représente et qui pourraient bénéficier à des entreprises françaises à l'image de ce qui avait été observé à l'occasion des JOP Londres 2012.
- **Indirectement** par l'exposition planétaire du savoir-faire français en matière de construction d'équipements structurants et innovants qui pourrait en découler. Les JOP Paris 2024 pourraient ainsi constituer un vaste showroom permettant aux entreprises françaises d'exposer leur savoir-faire pour mieux l'exporter par la suite. Là aussi, l'exemple de Londres est intéressant, les entreprises britanniques ayant décroché de nombreux contrats dans le cadre de grands événements sportifs internationaux postérieurs aux JOP 2012 (Coupe du Monde FIFA et JOP Sotchi 2014, Jeux Européens Baku 2015, Coupe du Monde FIFA 2022...).

b) Infrastructures non sportives : l'accélération du Grand Paris

A long terme, les conséquences d'un programme olympique sont très importantes pour le territoire d'accueil. Les infrastructures lourdes mises en place (métros, autoroutes, tramway, aéroports, logements...) modifient radicalement les caractéristiques du territoire d'accueil en termes de mobilité, d'accessibilité...

Ce sont des facteurs d'attractivité qui peuvent complètement bouleverser le modèle de développement local. Par exemple, les investissements réalisés à Barcelone ont eu des effets de long terme mais ils ont surtout changé la base économique de ce territoire pour le faire accéder au statut de métropole internationale. Cet héritage tangible des JOP à Barcelone peut se réitérer pour Paris, même si les investissements en infrastructures prévus sont beaucoup moins importants, et il faudra vérifier, en son temps, combien d'années les JOP auront fait gagner au Grand Paris.

Concernant les transports publics, les membres du GIP « Paris 2024 » nous ont indiqué que les JOP n'auraient aucune incidence quant aux investissements et à la réalisation des projets prévus dans le cadre du Grand Paris (Grand Paris Express, Charles-de-Gaulle Express).

Il ne faut cependant pas exclure que les JOP puissent avoir un rôle de sécurisation de ces projets. L'expérience montre que les JOP sont des événements capables de produire des effets de synergie entre acteurs et un consensus au service de leur réussite. Comme ce fut le cas à Barcelone, les Jeux peuvent contribuer à sortir de situations de blocage institutionnel. La réalisation du Grand Paris pourrait-elle ainsi en bénéficier.

Par ailleurs, dans le cadre des projets du Village Olympique et du Village des Médias, certaines réalisations pourront laisser un héritage pour les territoires d'accueil. Concernant le logement, les JOP Paris 2024 ont l'ambition de proposer des opportunités intéressantes pour un territoire, l'Île-de-France, et ainsi répondre aux enjeux liés à la crise du logement : personnes mal logées, sur-occupation des logements, déficit de logements sociaux.

1.2. Héritage intangible : l'amorce d'une transition sociétale

a) Qualité de vie : l'amélioration

Pour qualifier l'héritage des JOP en termes d'amélioration de la qualité de vie des habitants, nous retenons l'approche par les capacités proposée par Amartya SEN. Ces capacités sont celles qui permettent à un individu de s'insérer correctement dans la société. Elles concernent : la santé, l'éducation, les activités personnelles dont le travail, la participation à la vie politique, les liens et rapports sociaux, l'environnement, l'insécurité. A partir de l'évaluation particulière des bénéfices sociaux liés au sport dans chacun de ces domaines, il serait possible par agrégation d'évaluer l'héritage global des JOP. Donnons trois illustrations :

• Pratique sportive

Les grands événements sportifs internationaux peuvent avoir des effets d'entraînement importants sur la pratique sportive des populations locales. Avec les JOP Paris 2024, la France pourrait enfin parvenir à ancrer le sport comme un élément fondamental dans le quotidien des Français. L'objectif de faire passer la France d'une nation de sportifs à une nation sportive pourrait ainsi s'inscrire comme un élément fort des JOP Paris 2024. Dans de telles conditions et sous réserve d'y consacrer les moyens, les Jeux pourraient se traduire par une meilleure accessibilité à la pratique sportive pour tous les publics et donc par une hausse sensible du nombre de pratiquants sportifs et contribuer à générer, en cascade, divers effets positifs, qu'ils soient sanitaires ou sociétaux. A ce titre, l'impact potentiel des JOP sur l'amélioration des conditions d'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap nous apparaît potentiellement considérable. Les JOP Paris 2024 pourraient ainsi, par leur effet sur la pratique sportive des français, contribuer à une amélioration globale de leurs conditions de vie au quotidien.

• Engagement bénévole

A l'heure où la France connaît une profonde mutation dans l'engagement bénévole et où de nombreuses associations peinent à trouver des dirigeants, les JOP pourraient être une opportunité unique de mobiliser la jeunesse et de développer l'engagement citoyen. La France aurait ainsi une exceptionnelle possibilité d'impulser un nouveau souffle.

• Utilité sociale

Au-delà de la simple sphère sportive, les JOP Paris 2024 constituent également une opportunité d'amélioration des conditions de vie des habitants de l'Ile-de-France. L'amélioration de l'offre de transport, le développement de nouveaux quartiers éco-citoyens ou encore les nombreux projets innovants envisagés permettraient d'offrir un quotidien plus agréable. Là-aussi, la mise en accessibilité pour tous les publics d'un certain nombre de lieux de vie pourrait laisser un héritage durable.

b) Egalité des territoires : du rattrapage

Les Jeux Olympiques peuvent laisser une trace de long terme tout à fait considérable sur les territoires d'accueil. L'exemple le plus significatif est certainement celui des Jeux de Barcelone 1992 vis-à-vis desquels on dispose de suffisamment de recul aujourd'hui pour juger de la qualité de son héritage. Nous pensons que le bilan est largement positif et on peut poser la question suivante : Barcelone peut-il servir de leçon pour essayer de penser au mieux l'héritage des JOP à Paris ?

La réussite des JOP Barcelone 1992 provient de l'insertion du projet sportif dans un projet territorial global. Voilà pourquoi les jeux de Paris 2024 doivent s'inscrire dans le cadre du projet du Grand Paris et soutenir le développement de la Région Ile de France en participant notamment au rééquilibrage du territoire. Si les JOP permettent, répétons-le, l'accélération du projet territorial du Grand Paris, les effets structurants peuvent être tout aussi importants qu'à Barcelone. N'oublions pas qu'il est couramment admis chez les experts que ces Jeux ont fait gagner environ une cinquantaine d'années à cette ville !

Les opportunités offertes par les JOP Paris 2024 sont également nombreuses. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- **L'opportunité de rééquilibrer le dynamisme économique** entre Paris et les autres communes d'Ile-de-France.
- **La possibilité de contribuer à l'appropriation par la population francilienne du nouveau territoire « Grand Paris ».** Les JOP, par les effets d'entraînement et d'adhésion de la population qu'ils génèrent, constituent en effet un levier incomparable qui permettrait d'ancrer la réalité du Grand Paris dans l'esprit des populations locales. Sur le plan institutionnel, ils permettraient ainsi de fédérer les parties prenantes autour de la recherche de complémentarité et de mutualisation. Sur le plan social, les JOP placés dans une dimension territoriale à l'échelle du Grand Paris permettrait de créer un sentiment d'appartenance à un territoire qui reste pour l'heure relativement abstrait aux yeux de la population locale.

Aujourd'hui nous avons un modèle économique qui est remis en cause par la contrainte écologique globale. Nous avons besoin d'une nouvelle vision sociétale. Nous sommes certainement à la veille d'une bifurcation fondamentale dans l'histoire humaine et la question centrale concerne la révolution écologique qui permettra de faire face à la rareté croissante des ressources naturelles.

Dans la perspective de la construction d'une nouvelle société, les JOP peuvent jouer un rôle fondamental compte tenu de leur audience. En effet, les Jeux peuvent constituer un levier de changement social compte tenu des valeurs dont ils sont porteurs. Les JOP ont d'ailleurs déjà fait la preuve de leur capacité à impulser des changements de comportements dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable comme ceux de Lillehammer 1994 (premiers Jeux « verts »).

Les JOP Paris 2024 pourraient contribuer à impulser un véritable virage dans nos modes de vie, laissant ainsi un bel héritage aux générations futures. Il n'existe certainement pas au monde d'autres événements que les JOP pour entraîner de tels bouleversements structurels. Cela est dû principalement à leur portée symbolique mais surtout à leur notoriété.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Une approche validée par un comité d'experts indépendants

Notre étude a fait l'objet, tout au long de sa réalisation d'une supervision par un comité scientifique composé de trois experts mondiaux des études d'impact économique des grands événements sportifs :

- **Wladimir ANDREFF**, Professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France).
- **Holger PREUSS**, Professeur à l'Université Johannes Gutenberg de Mainz (Allemagne).
- **Stefan SZYMANSKI**, Professeur à l'Université du Michigan (Etats-Unis).

La supervision de notre travail par ce comité d'experts, dont certains ont pu émettre par le passé quelques réserves sur les effets engendrés par les grands événements sportifs internationaux, nous semble de nature à renforcer la crédibilité des résultats obtenus puisque les experts ont :

- Certifié et contribué à affiner la méthodologie et le modèle utilisé dans notre étude,
- Validé les résultats obtenus concernant l'estimation de l'impact économique des JOP Paris 2024.

2.2 Une approche prudente et transparente

Conformément à notre conception des études d'impact économique *ex-ante*, tout notre travail a été guidé par deux impératifs :

- **La prudence concernant les hypothèses formulées** et les éléments pris en compte dans le calcul de l'impact économique des JOP Paris 2024.
- **La transparence quant à la méthodologie et aux hypothèses** de travail retenues.

Les estimations que nous avons établies dans ce travail de prospective nous semblent pouvoir être assumées sans difficulté par les parties prenantes de l'organisation.

Sur le plan méthodologique, nous avons estimé l'impact économique des JOP Paris 2024 sur la base d'un modèle de type keynésien. Nous avons ainsi cherché à mesurer le surcroît d'activité engendré par l'organisation des JOP Paris 2024 sur le territoire de l'Île-de-France⁽¹⁾.

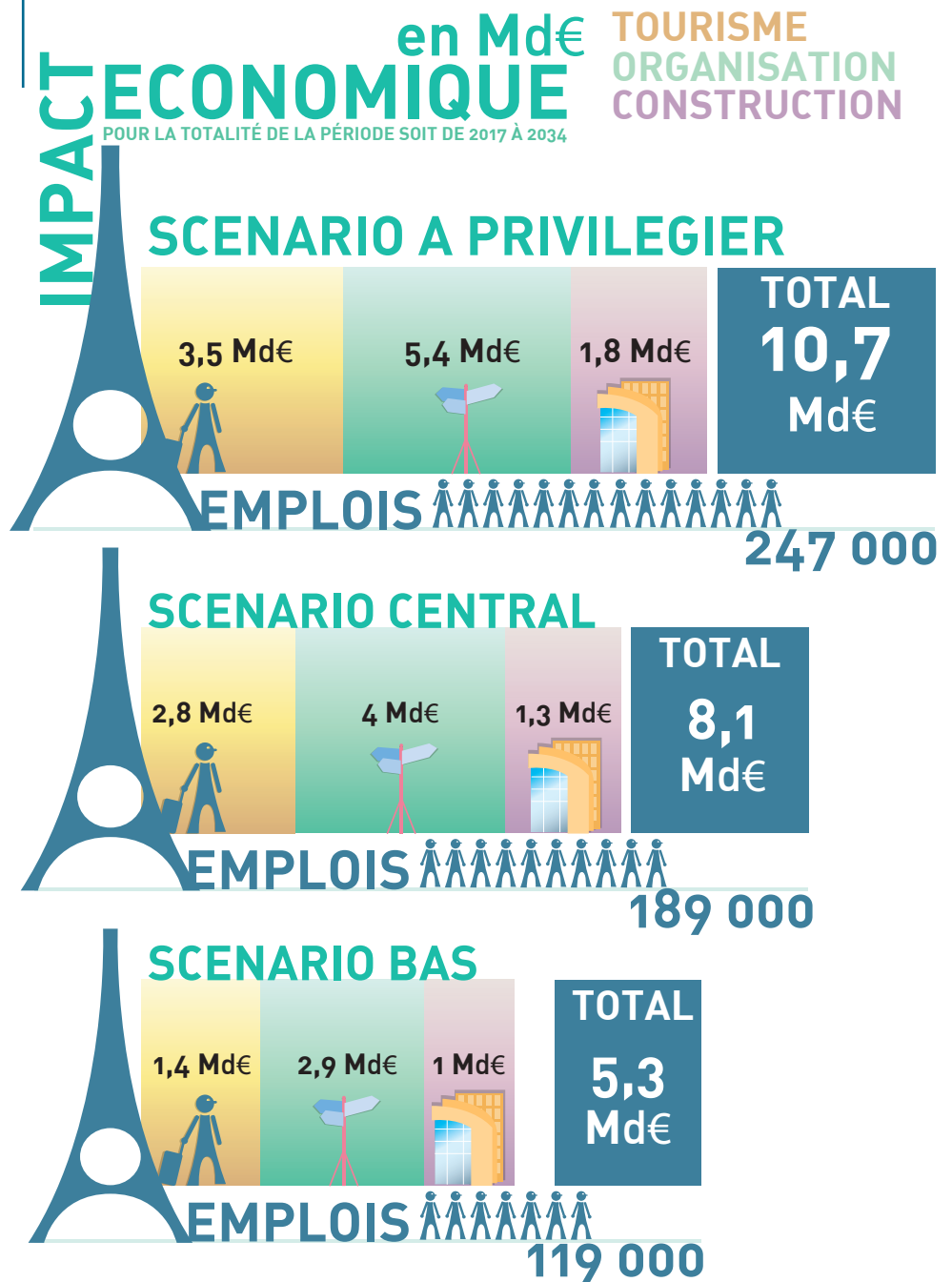
Conformément à la littérature existant sur le sujet et à notre expérience en matière d'études d'impact économique, nous avons distingué trois grands domaines d'activité : Construction ; Organisation et Tourisme.

Pour chacun des trois domaines concernés, nous avons estimé l'impact selon la même méthodologie dont nous reprenons ici les principaux points :

- 1. Estimation des flux financiers additionnels attribuables aux JOP Paris 2024.** Cela signifie que nous avons exclu du calcul les dépenses qui auraient été réalisées en France même si Paris ne se voyait pas confier l'organisation des JOP.
- 2. Estimation de l'injection brute, c'est-à-dire de l'ensemble des flux financiers entrant au sein de la Région Île-de-France en provenance d'acteurs extérieurs au territoire** (tels que le CIO ou les délégations étrangères, touristes étrangers, Etat central, investisseurs privés, etc...).
- 3. Estimation de l'injection nette, c'est-à-dire de l'ensemble des flux financiers entrants qui restent au sein du territoire régional.**
- 4. Estimation du multiplicateur :** l'approche keynésienne nous enseigne que l'injection nette va produire, par vagues successives, un certain nombre d'effets dont il nous faut tenir compte afin d'évaluer l'impact économique total. Sur les recommandations de notre comité d'experts scientifiques, nous avons établi 3 scénarios correspondant à 3 valeurs différentes du multiplicateur (1,1 ; 1,5 et 2). Ces trois valeurs correspondent à des hypothèses spécifiques relatives aux effets de substitution, d'éviction et aux fuites hors circuit.
- 5. Estimation de l'impact économique total** par le produit de l'injection nette et des différentes valeurs du multiplicateur.

⁽¹⁾ Le choix de limiter notre zone d'analyse à l'Île-de-France a été guidé par : d'une part le fait qu'un certain nombre de sites n'étaient pas officiellement connus à la date de lancement de notre étude et d'autre part le calendrier contraint dans lequel nous avons dû mener notre étude.

3. IMPACT ÉCONOMIQUE



⁽²⁾ Partant de ce niveau d'impact économique et sur la base du niveau de rémunération moyen observé dans le domaine de la construction en France, nous avons pu réaliser une estimation du nombre d'emplois générés sur la totalité de la période.

3.1. Une indispensable mise en perspective

Selon les différents scénarios, nous estimons l'impact global des JOP Paris 2024 de 5,3 à 10,7 millions d'euros. Au regard de ces résultats, nous avons estimé que l'organisation des Jeux pourrait générer entre 119 000 et 247 000 emplois⁽²⁾.

Tableau 1 : Impact économique des JOP Paris 2024

en Md€	Avant	Pendant	Après	TOTAL	EMPLOIS
Scénario à privilégier	2,9	5,6	2,2	10,7	247 000
Scénario central	2,2	4,4	1,5	8,1	189 000
Scénario bas	1,6	3,2	0,5	5,3	119 000

L'impact économique ORGANISATION contribue à hauteur de la moitié, entre 49% et 54% selon les scénarios, à l'impact économique global des JOP Paris 2024. Ce premier résultat est original car l'impact économique des grands événements sportifs s'appuie généralement davantage sur l'impact construction ou touristique que sur l'impact organisation. La privatisation des financements liée à l'organisation des JOP et notamment l'augmentation significative ces dernières années de la contribution du CIO en est la principale raison.

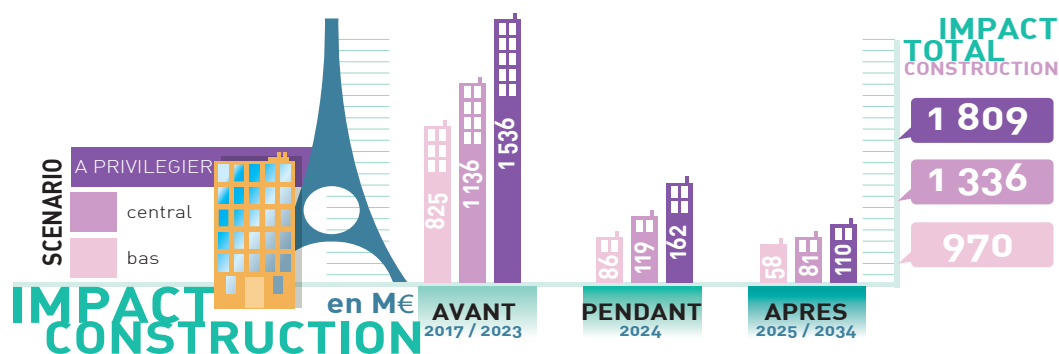
L'impact TOURISME représente de 27% à 35 % de l'impact global, selon les hypothèses. S'il provient en premier lieu du surcroît d'activité touristique enregistré au cours de l'année Olympique, il est intéressant de noter qu'il semble y avoir un important effet levier au niveau du tourisme post-Olympique. L'évolution du tourisme post-JOP Londres 2012, s'il doit être confirmé sur le long terme, est une bonne illustration des effets bénéfiques dont pourrait bénéficier Paris à l'issue des JOP 2024.

D'un point de vue temporel, plus de la moitié (de 52% à 61%) de l'impact économique des JOP de Paris 2024 devrait se concentrer sur l'année 2024 et notamment à travers les dépenses organisation et tourisme. La période pré-Olympique pourrait également beaucoup bénéficier de cet impact notamment grâce aux dépenses de construction qui se concentrent majoritairement sur cette période. Les dépenses touristiques contribueront davantage à l'impact post-Olympique à travers l'augmentation du tourisme sur la région Ile-de-France en lien avec une redynamisation de l'image et du rayonnement de Paris suite à l'organisation des JOP 2024.

3.2. Impact CONSTRUCTION

Pour calculer l'impact, nous avons uniquement pris en considération les infrastructures (sportives et non sportives) qui seront réalisées du fait de l'organisation des JOP Paris 2024.

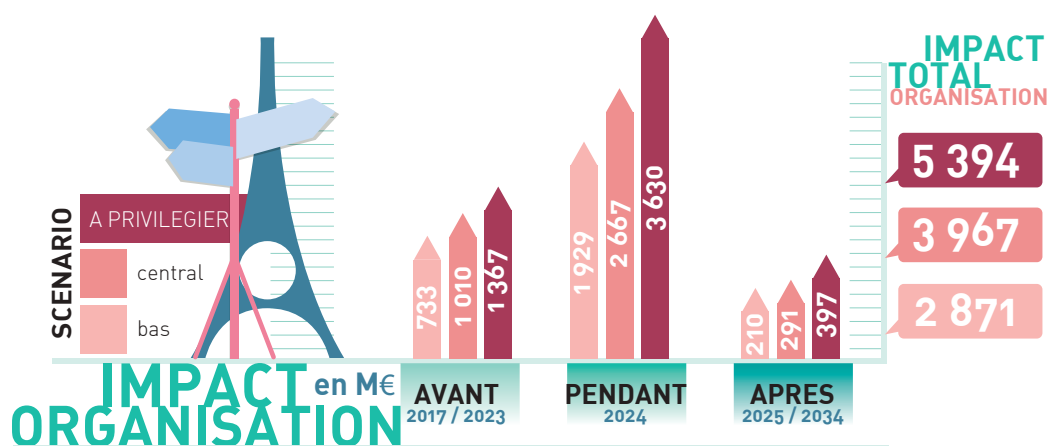
Au final, l'impact CONSTRUCTION varie selon les différents scénarios de 970 à 1 809 millions d'euros et devrait se réaliser principalement sur la période pré-Olympique. Contrairement à d'autres éditions précédentes des JOP, cet impact pourrait apparaître relativement restreint. Cela s'explique principalement par le fait que le nombre d'infrastructures à construire ou rénover lourdement dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des JOP est limité. Ce qui constitue un élément positif du dossier de Paris, tant aux yeux du CIO et de son agenda 2020 que de l'opinion publique attentive aux coûts d'une telle organisation, contribue de fait à minimiser l'impact construction.



3.3. Impact ORGANISATION

Agrégeant les données des budgets de la Candidature, du COJO et du hors COJO et appliquant notre modèle à ces dépenses, nous avons estimé que **l'impact ORGANISATION net s'établit, selon les scénarios, entre 2 871 (bas) et 5 394 millions d'euros (à privilégier).**

Nous soulignons que **cet impact économique est principalement constitué par l'impact des dépenses d'organisation du budget COJO.** En effet, l'organisation des Jeux est très largement financée par des ressources privées (77%) avec un apport significatif de financements externes au territoire de l'Île-de-France. La contribution du CIO au budget du comité d'organisation local constitue à elle seule plus de la moitié de l'injection nette (54%).



⁽³⁾ Ce modèle, adossé à la théorie de la base, a été bâti à partir d'observations et de nombreuses enquêtes de terrain menées auprès de spectateurs ayant assisté à un certain nombre de méga-événements sportifs, parmi lesquels notamment la Coupe du Monde FIFA 2006. Le modèle a été ajusté à la réalité Olympique sur la base des JOP de Turin 2006 ou encore des Jeux du Commonwealth de Manchester 2002.

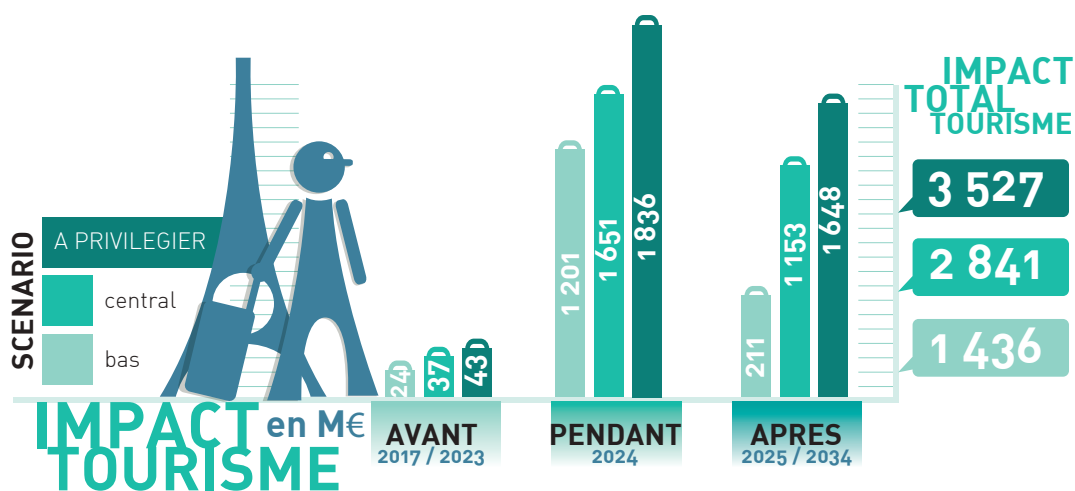
3.4. Impact TOURISME

Pour évaluer l'injection résultant du tourisme en lien avec les JOP 2024 à Paris, nous nous sommes appuyés sur un modèle original et unique⁽³⁾ développé par le Professeur Holger PREUSS (Johannes Gutenberg University, Mainz) qui intègre à la fois la diversité des caractéristiques des visiteurs ainsi que la spécificité du territoire d'accueil.

Selon le modèle utilisé, nous avons estimé que l'**impact TOURISME net devrait s'établir entre 1 436 (scénario bas) et 3 527 millions d'euros (scénario à privilégier).**

Nos estimations laissent apparaître deux caractéristiques concernant l'impact tourisme :

- L'impact Tourisme pendant l'année olympique l'emporte très largement par rapport aux deux autres périodes en dépit d'un effet d'éviction attendu.
- L'importance du tourisme post-Olympique dans l'impact total, et ce malgré l'adoption d'une approche prudente sur ce point.



4. Les membres du comité scientifique



Jean-Jacques GOUQUET

Professeur d'économie
Université de Limoges

Coordonnateur du Comité scientifique

Jean-Jacques GOUQUET est Professeur émérite en sciences économiques et aménagement à l'Université de Limoges. Il est le responsable scientifique des études économiques au CDES. Il est vice Président de l'Association internationale des économistes du sport et co-directeur du séminaire international DESport.

Il est spécialisé dans la mesure de l'impact économique et social des grands événements sportifs et du sport en général, et dans l'économie du sport professionnel, travaux pour lesquels il a acquis une réputation internationale. Dans le domaine de l'économie du sport, il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages et de 150 articles environ dans des ouvrages collectifs ou des revues spécialisées. Il est notamment membre du comité de rédaction du Journal of Sports Economics (JSE).

Derniers ouvrages parus :

- **The Political Economy of Professional Sports.** (avec J.F.Bourg). Edward Elgar. London. 2010.
- **De l'évaluation des grands événements sportifs. La Coupe du Monde de Rugby 2007 en France** (avec E.Barget) .PULIM, Limoges, 2010.
- **Événements sportifs : impacts économique et social** (avec E.Barget). De Boeck, Bruxelles, 2010.
- **Economie du sport** (avec J.F Bourg). Repères. La Découverte. Troisième édition, Paris, 2012.
- **Le sport spectacle en danger** (sous la direction de). Numéro spécial de Reflets et Perspectives de la Vie Economique. Décembre 2015. De Boeck. Bruxelles.

**Wladimir ANDREFF**

Professeur d'économie
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Membre du comité scientifique

Wladimir ANDREFF est Professeur émérite à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne. Président d'honneur de l'International Association of Sport Economists, Président d'honneur de l'European Sports Economics Association, Membre d'honneur de l'European Association for Comparative Economic Studies, ancien Président de l'Association Française de Science Economique.

Il est l'auteur de huit ouvrages et plus de 100 articles en économie du sport. Ses travaux portent essentiellement sur la régulation des marchés du sport au sujet de laquelle il a fait des propositions originales d'instruments comme la taxe « Coubertobin » ou la taxe « Sportbettobin ». Sur l'analyse des grands événements sportifs, il est connu pour sa mise en garde contre la « malédiction du vainqueur » (winner curse).

Derniers ouvrages parus :

- **Andreff : Mondialisation économique du sport.** De Boeck. Bruxelles. 2012.
- **Andreff (ed) : Recent deveopment in sports economics.** Edward Elgar. London. 2011
- **Andreff (ed) : Contemporary issues in sports economics : participation and professional teams sports.** Edward Elgar. London. 2011.
- **Andreff – Szymanski (eds) : Handbook on the economics of sport.** Edward Elgar. London. 2006.



Holger PREUSS

Professeur d'économie
Université Johannes Gutenberg-à Mayence
(Allemagne)

Membre du comité scientifique

Holger PREUSS est professeur d'économie du sport et de sociologie du sport à l'Université Johannes Gutenberg-à Mayence (Allemagne) ainsi qu'à l'Université de Molde (Norvège) où il enseigne la gestion événements. De 2012 à 2014, il a été rédacteur en chef de la revue *European Sport Management Quarterly*, l'une des références mondiales en gestion du sport. Il est également rédacteur en chef de la revue *Journal of Sport & Tourism*. Il a par ailleurs publié 16 ouvrages et plus de 120 articles dans des revues et ouvrages internationaux.

Au cours des dix dernières années, il a été invité à effectuer plus de 130 présentations dans le monde entier. Son champ de recherches se concentre sur les aspects économiques et socio-économiques du sport. Il analyse notamment l'impact économique des grands événements sportifs tels que les Jeux Olympiques depuis 1972 et la Coupe du monde de football depuis 2006.

Derniers ouvrages parus :

- **The Olympic Games - winners and losers.** In Houlihan, B. & Malcolm, D. (Eds.), *Sport and Society* (3rd ed., pp. 385–412). London: Sage Publications Ltd.
- **Legacy, Sustainability and CSR at Mega Sport Events: An Analysis of the UEFA EURO 2008 in Switzerland** (Auf. 2014). *Event-und Impaktforschung*. Wiesbaden: Springer Gabler Verlag. Lienhard, P.-A., Preuss, H. (2014).
- **The positive legacies of the Olympic Games in Beijing 2008.** In Holt, R., Ruta, D. (Ed.), Gratton, C., Preuss, H., Liu, D. (2014). *The Routledge Companion to Sport and Legacy*. London : Routledge.
- **A method for calculating the crowding-out effect in sport mega-event impact studies: the 2010 FIFA World Cup** : Eine Berechnungsmethode des Verdrängungseffekts in Folgeanalysen von Sportgroßveranstaltungen: die FIFA-Fußballweltmeisterschaft 2010. *Development Southern Africa: Quarterly Journal*, 28(3), 367–385.
- **The economic impact of visitors at major multi-sport events** : Die wirtschaftliche Bedeutung der Besucher von Sportgroßveranstaltungen. *European Sport Management Quarterly*, 5(3), 281–301. (2005)
- **Calculating the Regional Economic Impact of the Olympic Games.** *European Sport Management Quarterly*, (4), 234–253. (2004).
- **Economics of the Olympic Games. Hosting the Games 1972-2000.** Sydney : Walla Walla Press. (2000)



Stefan SZYMANSKI

Professeur d'économie
Université du Michigan (États-Unis)

Membre du comité scientifique

Stefan SZYMANSKI est l'un des économistes du sport les plus reconnus à l'échelle internationale. Avant de rejoindre l'Université du Michigan, il a travaillé pendant plus de 20 ans dans des Universités et des écoles de commerce londoniennes. Ses travaux de recherches sont principalement axés sur l'économie des ligues professionnelles, la régulation des marchés dans le sport, l'économie des grands événements sportifs et l'histoire du développement du sport moderne. Il est l'auteur de plus d'une centaine d'articles universitaires et de plusieurs ouvrages, dont le best-seller « Soccernomics » (co-écrit avec Simon Kuper). Dans son dernier livre, « Money and Soccer», il aborde l'analyse économique et financière des clubs de football professionnels depuis plus d'un siècle.

Par ailleurs, il a travaillé en tant que consultant pour de nombreuses organisations sportives (la FIFA, l'UEFA, FIFPro, le Conseil international du cricket (ICC) et la FIA), mais également pour plusieurs gouvernements ainsi que pour la Commission européenne. Il a également été sollicité par les tribunaux en tant qu'expert économique dans différentes affaires liées au sport.

Stefan Szymanski a été Président de l'Association européenne des économistes du sport (ESEA) et Vice-Président de l'Association nord-américaine des économistes du sport (NAASE).

Derniers ouvrages parus :

- **Money and Soccer : A Soccernomics Guide.** Nation Books, New York, 2015 (introduction by Simon Kuper).
- **Football Economics and Policy.** London: Palgrave Macmillan, 2010.
- **The Comparative Economics of Sport.** London: Palgrave Macmillan, 2010.
- **Why England Lose: And Other Curious Phenomena Explained** (with Simon Kuper). London: Harper Collins, 2009. (Publié avec le titre "Soccernomics" aux États-Unis, New York: Nation Books.)
- **Playbooks and Checkbooks: An Introduction to the Economics of Modern Sports.** Princeton: Princeton University Press, 2009.
- **Fans of the World, Unite! A Capitalist Manifesto for Sports Consumers** (with Stephen F. Ross). Stanford : Stanford University Press, 2008.
- **Handbook on the Economics of Sport** (with Wladimir Andreff). Cheltenham: Edward Elgar, 2006.



CDES

Centre de Droit
et d'Economie du Sport

13, rue de Genève

87100 LIMOGES

www.cdes.fr

contact : Christophe LEPETIT

lepetit@cdes.fr

CANDIDATURE PARIS 2024 ETUDE D'IMPACT

IMPACT

ECONOMIQUE

étude réalisée pour



PARIS

Ville candidate
Jeux Olympiques de 2024